

Mémoire de la Table des arts visuels

Conseil de la culture de Québec

1. CONTEXTE

La communauté d'artistes et d'organismes en arts visuels du territoire de la ville de Québec représente la deuxième en importance pour la province du Québec. Le milieu des arts visuels y est structuré et offre une importante diversité d'activités couvrant toutes les disciplines en arts visuels. On y retrouve des organismes de création, de production et de diffusion ainsi qu'un bassin d'artistes évalué à environ 450 personnes. Par son dynamisme, le milieu des arts visuels contribue à la revitalisation, à l'animation et à la vitalité de plusieurs quartiers de la ville de Québec.

En 2013-2014, la table des arts visuels du Conseil de la culture réalisait un diagnostic et un plan de développement des arts visuels pour le territoire de Québec. Ces documents de référence ont, depuis lors, été validés par une table élargie en arts visuels, c'est-à-dire par les membres réguliers du Conseil mais aussi par les non-membres qui ont été consultés dans le cadre de ce vaste projet.

Dans son plan de développement, la table des arts visuels a identifié des priorités de développement, des orientations, des stratégies et pistes d'action. Le mémoire, présenté dans le cadre de *Vision Culture 2025*, a été élaboré à partir des sept priorités de développement identifiées par le milieu des arts visuels. Ces priorités sont accompagnées de recommandations propres, selon les acteurs du milieu, à assurer la vitalité et l'essor du secteur des arts visuels à Québec. Il est à noter que, dans certains cas, d'autres partenaires pourraient être impliqués dans la mise en œuvre des actions suggérées.

2. CONDITIONS DE PRATIQUE DES ARTISTES ET DES ORGANISMES

Priorités de développement :

- **Stimuler la reconnaissance de l'apport des artistes et des organismes dans la vie culturelle de Québec**

Le milieu des arts visuels actuels qui pratique un art de recherche et de création souhaite faire davantage reconnaître la qualité de ses diverses réalisations et son apport à la vitalité de la ville de Québec. Sa créativité dynamique représente une valeur de développement individuel, social et économique.

Recommandations :

- Reconnaître et promouvoir l'expertise du milieu culturel en sollicitant son appui, sa collaboration et ses recommandations ou propositions sur les dossiers ou projets municipaux touchant les arts et la culture.
- Produire un répertoire imprimé et/ou virtuel des œuvres d'art public sur le territoire de la ville de Québec.
- Accompagner les prix *Œuvre d'art public* et *Œuvre d'art* remis dans le cadre des *Mérites d'architecture de la Ville de Québec*, ou tout autre prix décerné par la Ville en arts visuels, d'un document d'interprétation virtuel comprenant une présentation de l'œuvre et une biographie de l'artiste.
- **Améliorer les équipements, fournir des ateliers et des locaux adéquats aux artistes et aux organismes et en assurer une occupation pérenne, ceci afin de favoriser la consolidation et le développement des activités portées par les créateurs et les organismes.**

Les artistes et la pérennisation des ateliers d'artistes

Depuis plus de 30 ans, nombreux sont les artistes ayant installé leur atelier dans le quartier Saint-Roch. Ces créateurs, toutes disciplines confondues, ont largement contribué à la revitalisation du quartier et notamment à l'implantation de plusieurs centres d'artistes, au développement de la coopérative Méduse et à l'installation de l'École des arts visuels.

Aussi, le Programme d'aide à l'acquisition et au maintien des ateliers d'artiste de la Ville de Québec, est venu appuyer ce développement significatif grâce, entre autres, au remboursement des taxes municipales. L'impact positif de ce programme sur le maintien des artistes au cœur de Québec et sur l'amélioration de leurs conditions de vie et de pratique, est indéniable. Malheureusement, certaines failles dans l'administration du programme ont abouti, en 2008, à sa suspension. À la lumière de cette expérience et considérant le bilan global très positif du programme, il apparaît souhaitable de le rétablir, en apportant au préalable les correctifs nécessaires à sa bonne gestion. Rappelons que la valeur des propriétés, et par conséquent le taux de taxation, a considérablement augmenté pour l'ensemble de la ville de Québec fusionnée et en particulier dans le quartier Saint-Roch. Les faibles revenus que retirent annuellement les artistes de la pratique de leur art rendent difficile l'absorption des coûts de location ou de propriété d'un atelier et des taxes qui y sont reliées. Face à ce constat, un programme de remboursement de taxes municipales s'impose comme une mesure pertinente et nécessaire. Dans cette optique, le regroupement spontané d'artistes *lesartistesdelavilledequebec*, en collaboration avec les associations nationales, le Regroupement des artistes en arts visuels (RAAV), le Conseil des métiers d'art du Québec (CMAQ) et le Conseil de la culture, ont travaillé sur l'ébauche d'une nouvelle mesure intitulée *Les Murs porteurs*.

Celle-ci a d'ailleurs fait l'objet de plusieurs représentations officielles auprès de la Ville de Québec et des autorités compétentes.

À l'heure actuelle, le projet d'ateliers dans l'édifice Lépine-Cloutier prend forme et offrira à terme aux artistes la possibilité de louer un atelier à coût raisonnable. La question reliée à la pérennité des espaces de création demeure toutefois entière : ce projet municipal repose sur un partenariat public-privé et l'entente conclue est d'une durée de 15 ans. Également, ce projet ne saurait entièrement répondre à l'ensemble des besoins et attentes des artistes. Dans ce contexte et considérant l'importance d'offrir aux artistes une pluralité de possibilités, notamment celle de devenir propriétaire d'un espace-atelier, il serait souhaitable que la Ville de Québec développe une mesure incitative pour faciliter l'acquisition d'ateliers d'artistes.

Les organismes artistiques

Le maintien des actifs, l'entretien et le renouvellement des parcs d'équipements techniques des organismes artistiques, demeurent un enjeu important pour les acteurs du milieu des arts visuels. Pour certains organismes, porteurs de projets d'immobilisation majeurs visant le maintien et/ou le développement de leurs activités, la situation est d'autant plus problématique. Pour d'autres, propriétaires ou locataires de leurs espaces, le financement des améliorations locatives (projets d'aménagement ou d'agrandissement reliés aux espaces-bureaux, espaces de création et/ou diffusion) pose problème, freinant par le fait même leur développement. Soulignons enfin que, contrairement à d'autres champs disciplinaires, les arts visuels n'ont actuellement accès à aucun programme des Conseils des arts pour financer le renouvellement de leurs parcs d'équipements.

La situation est préoccupante et a un impact direct sur la capacité des organismes à acquitter pleinement leurs mandats et à offrir aux artistes des services de qualité professionnelle, des équipements à la fine pointe mais aussi des espaces de production et de diffusion répondant aux normes et standards en vigueur. Dans ce contexte, le programme offert par la Ville de Québec pour l'acquisition d'équipements techniques spécialisés représente un appui tangible et non négligeable. Son maintien et une bonification financière dudit programme seraient les bienvenus afin de permettre aux organismes des arts visuels qui n'ont accès à aucun autre soutien pour des projets d'équipements, de répondre aux besoins en constante évolution des artistes.

Recommandations :

- Favoriser le maintien et le développement d'ateliers d'artistes; développer de nouveaux incitatifs pour encourager l'accès à la location et à la propriété dans tous les arrondissements de la ville de Québec.
- Réactiver un programme ou une mesure pour compenser la taxe sur les immeubles pour les ateliers d'artistes.

- Maintenir le programme visant l'acquisition d'équipements spécialisés et majorer le financement maximal admissible pour les organismes en arts visuels.
- Appuyer les démarches d'immobilisations et de maintien d'actifs visant :
 - l'implantation de nouveaux lieux de diffusion et de production
 - la relocalisation de certains organismes, tels que Le Lieu et Folie/Culture
 - la mise à niveau des parcs d'équipement des organismes
 - la mise à niveau des immeubles, locaux et espaces des organismes.

3. DIFFUSION DES ARTS VISUELS ET DÉVELOPPEMENT DE PUBLIC

Priorités de développement :

- **Rehausser la visibilité et le rayonnement de l'ensemble du milieu des arts visuels**

La diffusion des œuvres dans des conditions professionnelles constitue la pierre angulaire d'un rayonnement efficace. Les centres d'artistes de Québec remplissent parfaitement ce mandat et sont une vitrine exceptionnelle pour la création en arts visuels. Toutefois, les programmations annuelles des centres d'artistes ayant leurs propres limitations, les artistes doivent aussi avoir accès à d'autres lieux offrant ces mêmes conditions pour diffuser leur travail. Bien qu'il existe d'autres espaces d'exposition, comme la Maison Hamel-Bruneau, les bibliothèques publiques, les galeries privées, certains d'entre eux ne peuvent offrir de conditions d'exposition de niveau professionnel et des cachets d'artistes et droits d'auteur respectant les barèmes de la CARFAC (Canadian Artists Representation/Le Front des artistes canadiens).

Depuis plusieurs années, la table des arts visuels a identifié l'importance de la mise sur pied d'un centre d'exposition pouvant offrir une programmation de type varié : exposition bilan de la production d'artistes de Québec et d'ailleurs, échanges internationaux (accueil d'artistes étrangers et présentation d'artistes de Québec à l'extérieur), accueil d'expositions en circulation, arrimage à des événements reconnus en arts visuels, accompagnés d'activités de médiation culturelle et de développement de public.

Recommandations :

- Mettre en place un centre d'exposition voué à la diffusion de l'art actuel, à rayonnement régional, national et international et ouvert sur la communauté.
- Doter tous les lieux d'exposition localisés dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Québec de balises professionnelles pour les conditions générales d'exposition (jury de pairs professionnels, droits d'auteur et cachets respectant la grille tarifaire de la CARFAC, modalités de présentation et d'accrochage professionnelles, activités de médiation culturelle, etc.).

- Faire de la nouvelle bibliothèque Gabrielle-Roy un modèle de l'intégration des œuvres d'art et de leur mise en valeur dans un édifice public.
- Mieux soutenir les événements majeurs reconnus en arts visuels et travailler de concert avec les acteurs du domaine du tourisme afin de faire de Québec une destination de tourisme culturel reconnue nationalement et internationalement.
- Permettre aux organismes de diffusion en arts visuels d'avoir une meilleure visibilité auprès des différents publics locaux et touristiques.
- Travailler en concertation avec le Bureau des relations internationales de la Ville de Québec pour intégrer davantage le secteur des arts visuels dans les stratégies municipales en matière de rayonnement à l'international.
- **Voir au bon développement de l'art public dans la Ville de Québec**

L'art public constitue un débouché significatif pour les artistes et se révèle un moyen exceptionnel d'accroître la visibilité de la création en arts visuels et de l'intégrer dans la vie citoyenne.

Bien que depuis 1989, la Ville de Québec intervient en art public par le biais d'un programme qu'elle a mis en place, c'est en 2013 qu'elle adopte une nouvelle vision du développement de l'art public sur son territoire. Cette vision s'accompagne d'un nouveau programme et d'une mesure pour le secteur privé qui s'avère très intéressant pour le milieu.

Étant donné l'importance que revêt l'art public pour la vitalité du milieu des arts visuels, la table des arts visuels souhaite que l'application du programme soit rigoureuse et vigilante.

Recommandations :

- Mettre en place une banque municipale d'artistes professionnels actifs en art public.
- Pour tout projet d'art public issu du secteur privé et soutenu par la Ville de Québec, le promoteur devrait avoir recours à des artistes professionnels.

4. FINANCEMENT

Priorités de développement :

- **Apporter un soutien financier suffisant aux organismes pour assurer leurs diverses réalisations et stabiliser leur personnel**

L'insuffisance du budget au fonctionnement des organismes et le manque d'indexation annuelle entraînent des réactions en chaîne sur les dépenses de fonctionnement des organismes. Les

frais fixes (loyer, chauffage, électricité, télécommunications, assurances, etc.) augmentent sans cesse et doivent nécessairement être payés aux fournisseurs, même quand les revenus stagnent.

L'effet se répercute directement sur les ressources humaines où l'on observe différents problèmes : bas salaires, cachets souvent inférieurs aux normes, manque de personnel en nombre et en temps d'engagement (par exemple, certaines personnes travaillent à temps partiel alors qu'il serait nécessaire de les engager à temps plein), épuisement des ressources, d'où un fort roulement du personnel, un investissement exagéré des organismes en temps et en énergie pour former du nouveau personnel, une perte des compétences qui se dirigent ailleurs et une instabilité dérangeante dans l'organisation qui doit produire ou diffuser régulièrement des activités artistiques et culturelles et/ou offrir des services techniques à ses membres créateurs

Recommandations :

- Bonifier le budget du programme *Vitalité culturelle* de la Ville de Québec et augmenter l'aide au fonctionnement des organismes déjà soutenus au fonctionnement
- Augmenter le seuil minimum de l'aide au fonctionnement aux organismes professionnels
- S'assurer que les partenaires publics se concertent dans leurs actions de soutien au fonctionnement des organismes de manière à assurer leur pérennité dans le milieu culturel de Québec.
- **Créer un conseil des arts à Québec**

La table des arts visuels recommande la création d'un conseil des arts à Québec en raison des possibilités suivantes :

- Indépendance d'un conseil des arts par rapport au pouvoir politique
- Dossiers jugés par des jurys de pairs
- Soutien direct accordé aux artistes
- Notion de développement de public ajustée à la réalité disciplinaire
- Transparence

Recommandation :

- Mettre sur pied un conseil des arts de Québec tel que prévu par la Loi des cités et des villes.

Autres recommandations sur le financement:

Programme de soutien aux projets de développement culturel de l'Entente MCC/Ville de Québec

Le *Programme de soutien aux projets de l'Entente de développement culturel MCC/Ville de Québec* est indispensable pour couvrir différents volets de développement du milieu artistique. La table des arts visuels propose quelques ajustements en fonction de ses besoins ainsi que l'ajout de nouveaux volets:

- Ouvrir le premier volet aux organismes de 15 ans et plus d'existence, désireux d'expérimenter ou d'implanter un nouveau projet
- L'approche d'un soutien dégressif sur trois ans pourrait être appliquée à davantage de volets
- Ouvrir le programme de soutien aux projets de *l'Entente de développement culturel* à la réalisation de colloques et aux publications artistiques (catalogue, monographie).
- Maintenir le programme d'équipements qui est fort utile, mais en majorant le montant maximal accordé, considérant qu'il n'est pas suffisant pour certaines disciplines dont les arts visuels, qui n'ont pas accès à d'autres programmes d'acquisition d'équipements spécialisés. La table des arts visuels recommanderait de hausser le montant maximal de ce volet à 20 000 \$
- Ouvrir le programme aux projets de création ou de refonte de sites Web.

Soutenir les artistes en mi-carrière

Lorsqu'ils ne sont plus admissibles au programme *Première Ovation*, les artistes rendus alors à mi-carrière, éprouvent de la difficulté à être soutenus dans leur production et leur diffusion. L'évolution de la carrière est instable et s'effectue souvent en dents de scie.

- Soutenir les artistes en mi-carrière par la mise en place d'une nouvelle mesure de soutien financier à la production et la diffusion ou en bonifiant un programme déjà existant, c'est-à-dire en réaménageant le concept du programme *Première Ovation* et en lui donnant une extension qui permettrait d'accueillir ces nouvelles clientèles.

Financement privé

En plus de la recherche de financement privé, le développement du marché de l'art et la philanthropie représentent des avenues utiles pour augmenter les revenus et la renommée des artistes.

- Travailler avec les instances publiques et les principaux acteurs concernés au développement du marché de l'art et créer de nouvelles mesures pour soutenir ce marché à Québec.

Mémoire présenté par la table des arts visuels, juin 2014